



MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE POUR LES FLACONNAGES PLASTIQUES

A compter de juin 2019, la commune de Mont-la-Ville met en place une filière de valorisation des plastiques issus des ménages. L'objectif est de ne plus mettre certains plastiques dans vos sacs taxés pour aller en incinération mais de les apporter à la déchetterie afin de les recycler en fabriquant de nouveaux objets en plastiques. En effet, depuis de 2016, RC-Plast, basé à Grandson et filiale de Cand-Landi, est à même de gérer cette filière.

QUELS SONT LES FLACONNAGES PLASTIQUES CONCERNÉS ?

- Produits de nettoyage
- Lessive
- Lait
- Shampoing, savon, cosmétique
- Alimentaire (huile, sauce, jus de fruits,...)

ATTENTION : les bouteilles à boisson en PET continueront à être déposées à part dans les contenants déjà existants.

Exemples de flaconnages (peu importe la couleur ou le format):



Les flaconnages de produits toxiques doivent être exclus de ce tri des plastiques, ce sont les emballages avec les étiquettes suivantes :



QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?

Dorénavant les flaconnages **devront être emmenés à la déchetterie** et déposés dans le sac prévu à cet effet. Vous veillerez à ce que les flaconnages soient **vidés et rincés**. Les étiquettes peuvent être laissées.

Mont-la-Ville, le 06.05.2019